



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 55 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2005/60)** pour qu'elle l'examine à sa soixantième session au titre du point 55 de l'ordre du jour provisoire, conformément à la décision 2005/298 du Conseil économique et social.

* A/60/150.

** Le document E/2005/60 a été distribué à part.

